

FORUM: organisation mondiale de la santé

QUESTION: gérer les déchets liés aux activités de santé

SOUMIS PAR: Afrique du Sud

*Rappelant* la menace et le danger croissants que représentent les déchets médicaux pour la santé publique et l'environnement, en particulier sur les pays en développement comme les pays africains,

*Soulignant* la nécessité de la solidarité envers les pays en développement afin de mettre en place un tri efficace

*conscient* des risques potentiels des déchets liés aux activités de santé sur la santé humaine ,causant notamment la propagation du vih dans les pays africains ,

*Réaffirmant* l'importance de garantir une gestion appropriée des déchets médicaux pour prévenir la propagation des maladies et protéger les écosystèmes, tout en reconnaissant les défis spécifiques rencontrés par les pays africains dans ce domaine,

*Ayant à l'esprit* les conclusions du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) soulignant les répercussions néfastes des déchets médicaux sur les écosystèmes fragiles,

*Remerciant* les efforts déployés dans le passé par diverses organisations non gouvernementales, les Nations Unies et les États membres pour sensibiliser et lutter contre la prolifération des déchets médicaux,

*Saluant* les pays et organisations qui ont déjà pris des mesures significatives pour améliorer la gestion des déchets médicaux au sein leurs juridictions respectives,

1) Invite tous les États membres à établir des politiques au sein de leurs nations afin de réguler et améliorer la gestion des déchets médicaux, en insistant sur le tri à la source, la collecte sécurisée et le traitement surveillé, en prenant compte des ressources de chaque Etat ;

a) Ceci pourrait inclure l'allocation de fonds spécifiques pour le développement et la mise en œuvre de ces politiques,

2) Incite les États membres les plus développés à apporter de l'aide aux pays en développement ne pouvant pas appliquer le tri par manque de ressources ;

a) notamment par la création d'un fond dédié au sein des nations unies

b) mais aussi en partageant leur expertise et technologies auprès des pays moins développés.

3) Encourage la recherche et le développement de technologies dans les pays disposant des ressources nécessaires pour innover le traitement et la gestion des déchets médicaux, en prêtant une attention particulière à la sécurité, l'efficacité et la durabilité environnementale ;

a) pour inciter la recherche et le développement des subventions et un système de récompenses pourraient être mises en places,

4) Appelle à une collaboration renforcée entre les États membres, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets médicaux, en mettant l'accent sur l'importance du soutien envers les pays en développement, d'avantages impactés par ces déchets médicaux ;

a) Cela pourrait se faire par la création d'un organe consultatif spécialisé au sein des Nations Unies chargé de coordonner les efforts et de faciliter l'échange d'informations entre les parties prenantes,

5) Prie le Secrétaire général de l'ONU de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de présenter un rapport périodique à l'Assemblée générale sur les progrès réalisés, demandant un effort plus important aux pays davantage développés ;

a) Ce rapport devrait inclure une évaluation des mesures prises par les États membres pour atteindre les objectifs fixés dans la résolution au moins tous les 3 ans,

b) les pays les plus développés devraient réduire leur émission de déchets liés aux activités de santé d'au moins 30 % d'ici 2030.